

**Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social**

**au 15 avril 2026, date de publication au BALO de l'avis préalable**

**mentionné à l'article R. 225-73 du Code de commerce**

(articles L.233-8 du Code commerce et 223-16 du Règlement général de l'AMF)

<b>Nombre total de droits de vote</b>	<b>Nombre total d'actions composant le capital</b>
Total des droits de vote réels*:  <b>140 524</b>	<b>72 780</b>
Total des droits de vote théoriques**:  <b>140 947</b>	

*\* Les droits de vote réels (ou nets) correspondent au nombre total de droits de vote exerçables en Assemblées Générales. Ils sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, déduction faite des actions privées de droit de vote (auto détention...).*

*\*\* Les droits de vote théoriques (ou bruts) comprennent tous les droits de vote attachés aux actions (y compris celles privées du droit de vote).*